

# Histoire

## CHAPITRE 8 – Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

### Cours p. 236 : Une société rigide et inégalitaire

#### A. Les fondements de la société d'Ancien Régime

##### a. La société d'ordres

- Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la société française se caractérise par un découpage juridique inégalitaire, hérité du Moyen Âge. L'égalité civile n'existe pas, un individu dispose de plus ou moins de **privilèges** selon le corps ou l'ordre auquel il appartient. Chaque corps (un métier, une ville, une province...) défend ses privilèges.
- Au sommet de la société, le clergé et la noblesse représentent chacun moins de 2 % de la population et cumulent les privilèges, à commencer par l'exemption de la plupart des impôts. Ces deux ordres privilégiés dominent le tiers état [**doc. 1**].

##### b. Le poids de la seigneurie

- Les paysans vivent toujours dans le cadre juridique de la seigneurie. Les seigneurs disposent de privilèges (le monopole de la chasse par exemple) et ils conservent la propriété « éminente », théorique, de la plupart des terres. Les paysans ayant la propriété utile de ces terres peuvent les exploiter eux-mêmes ou les louer à un autre paysan ; mais ils doivent au seigneur des **droits seigneuriaux** et des **corvées**.

### c. Une remise en cause des privilèges

- À partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des critiques se font entendre. Les privilèges fiscaux et l'encadrement des professions au sein de **corps de métier** sont par exemple remis en cause, au nom de l'efficacité économique. Certains proposent un impôt universel. Malgré quelques tentatives, comme la **capitation** en 1695, qui devait normalement être payée par tous, la noblesse et le clergé ont réussi à conserver l'essentiel de leurs privilèges fiscaux.

## Cours p. 237

### B. Deux ordres privilégiés et dominants

#### a. Le clergé

- Premier ordre du royaume, le clergé bénéficie de la **dîme** et possède environ 10 % des terres. Il est chargé d'encadrer la population sur le plan religieux, mais aussi administratif puisque les curés tiennent les **registres paroissiaux**. Le clergé assure aussi de nombreuses missions sociales : enseignement, aide aux pauvres et aux malades. Les membres du haut clergé, évêques et abbés, sont généralement des nobles.

- Le **clergé séculier** est réservé aux hommes. Mais les femmes forment une partie très dynamique du **clergé régulier** : les religieuses jouent un rôle majeur dans les hôpitaux. Dans la société d'Ancien Régime, les abbesses sont les seules femmes qui ont une fonction de direction.

#### b. La noblesse

- Deuxième ordre du royaume, la noblesse fonde sa supériorité sur sa mission militaire héritée du Moyen Âge. Mais la monarchie absolue s'est imposée au XVII<sup>e</sup> siècle en limitant les pouvoirs de la noblesse. Celle-ci se définit désormais par le service du roi : à la cour de Versailles pour la haute noblesse ; dans l'armée pour la **noblesse d'épée**, mais aussi dans l'administration et la justice pour la noblesse de robe, voire dans le commerce international. Un édit royal de 1701 permet en effet aux nobles de pratiquer le négoce sans **dérogeance**.

- La noblesse est théoriquement héréditaire, fondée sur le sang et l'honneur de la lignée. Mais on peut être anobli pour ses mérites personnels et surtout par l'achat d'un **office** anoblissant, généralement à la deuxième génération. La noblesse de robe est très largement composée de bourgeois anoblis.

## Cours p. 238 : Le tiers état, aux champs et à la ville

### A. Les paysans

#### a. Une majorité dominée

- Les paysans représentent 75 à 80 % des Français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Leurs conditions de vie sont difficiles, souvent aggravées par les aléas climatiques, par exemple lorsque l'hiver est froid ou le printemps pluvieux. Une catastrophe climatique touche la France en 1693-1694, entraînant une surmortalité de 1,6 million de personnes.

- Ce groupe est cependant divers. Les riches laboureurs exploitent des surfaces importantes (plus de 20 hectares) et emploient des ouvriers agricoles. Le plus grand nombre ne possède ou ne loue que de petites parcelles et reste vulnérable. Quand la récolte est mauvaise et que les prix du pain montent, beaucoup de paysans sont menacés par la famine.

#### b. Une pression fiscale parfois contestée

- Les paysans subissent aussi fortement la pression fiscale, aggravée par les guerres. Ils paient la **dîme** à l'Église et souvent des **droits seigneuriaux**. À cela s'ajoute la fiscalité royale : la **taille** et les multiples impôts indirects [**doc. 1**]. De nombreuses révoltes paysannes ont lieu au XVII<sup>e</sup> siècle contre la hausse des impôts, comme celle des Normands en 1639 à propos de la **gabelle**.

#### c. Une lente amélioration

- La vie des paysans s'améliore au XVIII<sup>e</sup> siècle pour différentes raisons. Les techniques agricoles se perfectionnent : assolement triennal [**doc. 2**], nouvelles

cultures comme celle de la pomme de terre. Les guerres sont moins nombreuses et l'administration a appris à lutter contre les effets des crises climatiques.

## Cours p. 239

### B. La société urbaine

#### a. Le peuple des villes

- En ville, le peuple se compose de quatre grandes catégories :
  - les maîtres et les compagnons des **corps de métier**. Ce sont des travailleurs qualifiés, artisans et commerçants, parfois aisés ;
  - les domestiques, hommes et femmes. Ils sont très nombreux à travailler au service des nobles et des bourgeois. Ils jouent ainsi un rôle d'intermédiaires, diffusant dans le peuple les pratiques des élites ;
  - les journaliers. Ce sont des travailleurs non qualifiés, qui gagnent de faibles salaires et vivent dans la précarité ;
  - les mendiants. À partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'État cherche à contrôler cette dernière catégorie au moyen des **hôpitaux généraux**.

#### b. L'essor de la bourgeoisie

- Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un groupe social se développe et s'affirme au sommet du tiers état : la bourgeoisie. Elle ne fait pas partie de la noblesse, mais elle se distingue du peuple par sa richesse et par l'exercice d'une profession non manuelle, plus « honorable » : avocats, notaires, médecins...
- Les bourgeois cherchent à améliorer leur situation de plusieurs manières :
  - les détenteurs d'offices dans la justice et l'administration peuvent accéder à la noblesse de robe. Seuls les offices supérieurs, les plus prestigieux, sont directement anoblissants ;

- les financiers prêtent de l'argent à l'État et reçoivent des intérêts. Ils sont chargés de la collecte des impôts indirects ;
- les **négociants** jouent un rôle croissant dans l'économie, surtout dans les grands ports (Bordeaux, Nantes, La Rochelle, Saint-Malo, Le Havre). Ils s'enrichissent en pratiquant le commerce atlantique, notamment la traite négrière qui alimente en esclaves les colonies françaises des Antilles.

## Explorer p. 244

### 1. Comment l'État contrôle-t-il le commerce du sel ?

#### Une taxe sur le sel

La gabelle est un impôt indirect sur le sel. Le sel est un produit de première nécessité, le seul moyen de conserver la viande ou le poisson. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, le sel est un monopole royal : on ne peut en acheter que dans les greniers à sel, tenus par les **fermiers généraux**, en payant la gabelle. Elle représente environ 6 % des revenus de l'État.

#### Un impôt inégalitaire

La gabelle pèse inégalement sur les provinces. Dans celles qui produisent du sel, la gabelle est faible (pays de petite gabelle de salines, pays de quart-bouillon) ou inexistante (pays exempts). Les pays de grande gabelle paient une taxe élevée. En outre, les membres de la noblesse et du clergé ne paient pas la gabelle. La contrebande de sel, appelée « faux-saunage », est active entre les régions ayant un statut fiscal différent. Les « gabeleurs » ou « gabelous », agents des fermiers généraux, sont détestés.

## Explorer p. 245

### 2. Comment expliquer la révolte des Nu-Pieds en Normandie en 1639 ?

#### La concentration de l'impôt

Au XVII<sup>e</sup> siècle et, dans une moindre mesure, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les révoltes contre l'impôt sont fréquentes. On estime que sur plus de 8 000 rébellions à travers le royaume entre 1660 et 1789, près de 40 % sont liées à l'impôt et seulement 17 % s'expliquent par la hausse du prix du pain. La contestation touche surtout les impôts indirects, qui frappent des produits de consommation courante (sel, tabac, vin) et concerne les villes comme les campagnes.

#### La révolte des Nu-Pieds en Normandie

La Basse-Normandie paie une gabelle peu élevée : le roi se contente de prélever un quart de la production des salines locales (privilège de quart-bouillon). La rumeur d'une remise en cause de ce privilège dans la campagne d'Avranches débouche sur la révolte des Nu-pieds le 30 juillet 1639. Elle est sévèrement réprimée.

## Doc 1 p. 245 : Les mots des révoltés

De par le général Nu-Pieds

Il est ordonné aux paroissiens et habitants de cette paroisse, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se munir d'armes et de munitions de guerre pour le service du Roi, et le maintien de son État, sous quinze jours, pour qu'au premier commandement ou avertissement dudit Seigneur<sup>1</sup>, ils se rendent en bon ordre et armés au lieu qui leur sera ordonné pour la défense et l'affranchissement de la patrie oppressée par les partisans<sup>2</sup> et les gabeleurs<sup>2</sup>. Enjoint aussi de n'accepter ni traitres dans leurs paroisses, ni personnes inconnues sans en avertir ledit Seigneur, ou quelques-uns de ses officiers, au plus vite. En cas de manquement, les délinquants seront pris et punis comme complices et soutiens des monopoliers<sup>2</sup>. Et aux curés et vicaires, il est demandé de faire la lecture de ce présent texte.

Fait depuis notre camp aux calendes<sup>3</sup> du mois d'août.

Et scellé du sceau de nos armes

Par ledit Seigneur

Signé les Mondrins

**« Ordonnance du général Nu-Pieds », français modernisé.**

---

<sup>1</sup> Le général Nu-Pieds.

<sup>2</sup> Partisan, gabeleur, monopoliers : termes plus ou moins péjoratifs utilisés ici pour désigner les collecteurs de la gabelle.

<sup>3</sup> Calendes : premier jour de chaque mois dans le calendrier romain.

## **Doc 2 p. 245 : Une révolte en chanson**

Mon cher pais tu n'en peux plus

Que t'a servy d'estre fidelle

Pour tant de services rendus

On te veut bailler la gabelle

Est-ce le loyer attendu

Pour avoir sy bien deffendu

La couronne des Roys de France

Et pour avoir par tant de fois

Remis leur lys en assurance

Malgré l'Espagnol et l'Anglois.

**« À la Normandie », poème anonyme, 1640, in Chancelier Séguier, Séditions en Normandie.**

## Explorer p. 246

### 3. Comment riches et pauvres s'alimentent-ils à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

#### Alimentation et distinction sociale

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'alimentation se transforme dans les villes européennes. Les colonies fournissent l'Europe en nouveaux produits (chocolat, café, thé, sucre), prisés des nobles et des bourgeois. Le repas est pour eux une manière d'affirmer leur supériorité sociale. La consommation de produits exotiques et coûteux, les manières de la table, les relations sociales permises par l'alimentation, sont autant de marqueurs du statut social.

#### Les inégalités face à l'alimentation à Paris

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris est de loin la ville la plus importante du royaume, avec 600 000 habitants. Les aristocrates et les riches bourgeois y côtoient les domestiques, les travailleurs plus ou moins qualifiés et les mendiants. Un commerce parallèle de l'alimentation se met en place : les « regrattiers » vendent les restes des tables des nobles et des bourgeois, avec la complicité des domestiques.

## Doc 1 p. 246 : Manger à Paris

[Louis-Sébastien Mercier (1740-1814) publie dans les années 1780 les 12 volumes du Tableau de Paris, dans lequel il évoque tous les aspects de la vie quotidienne dans la capitale.]

Les vivres sont renchérissés d'une manière exorbitante ; c'est l'effet du luxe de la table des riches : ils enlèvent tout, et il faut ensuite que le pauvre se dispute le fretin<sup>4</sup>. [...] Il faut partout aujourd'hui des entrées et des entremets à profusion, et l'on ne mange pas le quart de ce qui est servi. Tous ces plats coûteux sont dévorés par la valetaille<sup>5</sup>. Un laquais est beaucoup mieux nourri qu'un petit bourgeois. Celui-ci n'ose toucher à la marée ; il en respire l'odeur, et voilà tout. Les valets de monseigneur sont rassasiés de bonne chère. Quand les maîtres d'hôtel ont pris dans de larges hottes tout ce qui leur convient, les servantes arrivent avec leurs tabliers [...]. Ce qui se vend par fragments, se vend trois fois plus cher [...]. Aussi n'y a-t-il pas au monde de peuple plus mal nourri que le peuple de Paris. À dîner, la soupe, le bouilli ; le soir, la persillade ou le bœuf à la mode ; le gigot, le dimanche ; presque jamais de poisson ; rarement des légumes, parce que l'accommodage en est toujours cher : voilà sa nourriture habituelle ; ainsi vivent les trois quarts et demi des habitants de cette ville, dont le séjour est si envié des provinciaux, qui ne font pas chez eux une si maigre chère. Plus les classes sont indigentes, plus il leur en coûte pour se nourrir. Il

---

<sup>4</sup> Fretin : à l'origine, petits poissons que le pêcheur rejette à l'eau. Par extension, désigne des aliments de piètre qualité, en petite quantité.

<sup>5</sup> Valetaille : désigne péjorativement les valets, les domestiques.

y a de pauvres ménages, où un cervelas de trois sols compose toute la bonne chère [...]. Or la viande malsaine du cervelas se vend sur le pied de dix-huit sols la livre : le prince le plus opulent ne paie point à ce prix-là ce qui est servi sur sa table.

**Louis-Sébastien Mercier, Le Tableau de Paris, « Les Halles », 1782.**

## Explorer p. 248

### 4. Pourquoi les bourgeois veulent-ils devenir nobles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?

#### La supériorité de la noblesse

Le pouvoir des rois absolus s'est affirmé au détriment de celui des grands nobles, que Louis XIV a « domestiqués » à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en domiciliant la cour à Versailles. La noblesse continue cependant d'affirmer sa supériorité sociale, se distinguant ainsi de la « roture ». Elle se définit d'abord par le sang, par la naissance. On peut néanmoins devenir noble, en achetant un office anoblissant ou en obtenant du roi une lettre d'anoblissement.

#### Le désir de noblesse

Beaucoup de bourgeois ne se contentent pas de l'aisance matérielle, ils sont attirés par la noblesse. Ainsi, les négociants de Saint-Malo ou de Nantes imitent le mode de vie des nobles en se faisant construire un château à la campagne ou en achetant une seigneurie. L'ascension des « parvenus », anoblis récents, irrite la vieille noblesse d'épée, favorable à une relative fermeture de l'ordre.

## **Doc 1 p. 248 : L'anoblissement, récompense du mérite**

Si la noble extraction et l'antiquité de la race qui donne tant de distinction parmi les hommes n'est que le présent d'une fortune aveugle, le titre et la source de la noblesse est un présent du prince, qui sait récompenser avec choix les services importants que les sujets rendent à leur patrie. Ces services, si dignes de la reconnaissance des souverains, ne se rendent pas toujours les armes à la main ; le zèle se signale de plus d'une manière, et il est des occasions, où, en sacrifiant son bien pour l'entretien des troupes qui défendent l'État, on mérite en quelque sorte la même récompense que ceux mêmes qui prodiguent leur sang pour le défendre. [...]

À ces causes, [nous] anoblissons dans notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, le nombre de cinq cents personnes qui seront choisies parmi ceux qui se seront le plus distingués par leur mérite, vertus et bonnes qualités. Seront préférés ceux qui, par des emplois et des charges qu'ils auront exercés ou qu'ils exercent, se sont rendus recommandables et dignes d'être élevés à ce degré d'honneur et de distinction, mêmes les négociants et les marchands faisant commerce en gros, qu'ils pourront continuer sans déroger à ladite qualité de noble ; à chacun desquels nous ferons expédier nos lettres particulières d'anoblissement [...].

**Édit pour l'anoblissement de 500 personnes, mars 1696.**

## **Doc 4 p. 249 : Être ou ne pas être gentilhomme**

[Dans cet extrait, Monsieur Jourdain répond à Cléonte, qui lui a demandé la main de sa fille, Lucile.]

MONSIEUR JOURDAIN – Avant que de vous rendre réponse, Monsieur, je vous prie de me dire si vous êtes gentilhomme.

CLÉONTE – Monsieur, la plupart des gens sur cette question n’hésitent pas beaucoup. On tranche le mot aisément. Ce nom ne fait aucun scrupule à prendre, et l’usage aujourd’hui semble en autoriser le vol. Pour moi, je vous avoue, j’ai les sentiments sur cette matière un peu plus délicats ; je trouve que toute imposture est indigne d’un honnête homme, et qu’il y a de la lâcheté à déguiser ce que le Ciel nous a fait naître, à se parer aux yeux du monde d’un titre dérobé, à se vouloir donner pour ce qu’on n’est pas. Je suis né de parents, sans doute, qui ont tenu des charges honorables. Je me suis acquis dans les armes l’honneur de six ans de services, et je me trouve assez de bien pour tenir dans le monde un rang passable. Mais, avec tout cela, je ne veux point me donner un nom où d’autres en ma place croiraient pouvoir prétendre, et je vous dirai franchement que je ne suis point gentilhomme.

MONSIEUR JOURDAIN – Touchez là, Monsieur : ma fille n’est pas pour vous.

CLÉONTE – Comment ?

MONSIEUR JOURDAIN – Vous n’êtes point gentilhomme, vous n’aurez pas ma fille.

MADAME JOURDAIN – Que voulez-vous dire avec votre gentilhomme ? Est-ce que nous sommes, nous autres, de la côte de saint Louis ?

MONSIEUR JOURDAIN – Taisez-vous ma femme, je vous vois venir.

MADAME JOURDAIN – Descendons-nous tous deux que de bonne bourgeoisie ?

MONSIEUR JOURDAIN – Voilà pas le coup de langue.

MADAME JOURDAIN – Et votre père n'était-il pas marchand aussi bien que le mien ?

**Molière, Le Bourgeois gentilhomme, Acte III, scène 12, 1670.**

## Explorer p. 250

### 5. Comment des femmes exercent-elles une influence dans les domaines culturel et artistique au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

#### Une société dominée par les hommes

Sous l'Ancien Régime, la société est dominée par les hommes. Les femmes sont le plus souvent sous la tutelle de leur père ou de leur mari. Leur éducation est bien moins favorisée que celle des hommes dans les familles bourgeoises et nobles. La création artistique et les activités intellectuelles sont ainsi la chasse gardée des hommes.

#### Des trajectoires exceptionnelles dans les arts et la culture

Cependant, certaines femmes, faisant partie de l'élite sociale (bourgeoisie, noblesse), parviennent à jouer un rôle dans la vie culturelle. Les salons, lieux de sociabilité et d'échanges intellectuels, sont souvent tenus par des femmes, comme Madame de Rambouillet ou Madame Geoffrin. Certaines femmes se font une place dans la peinture. D'autres créent le métier de marchande de modes, aux confins de l'artisanat textile et de la création artistique.

## **Doc 2 p. 250 : Les invités de Madame Geoffrin**

[Jean-François Marmontel est un auteur reconnu, proche de Voltaire, habitué des salons parisiens.]

Assez riche pour faire de sa maison le rendez-vous des lettres et des arts, et voyant que c'était pour elle un moyen de se donner dans sa vieillesse une amusante société et une existence honorable, Madame Geoffrin avait fondé chez elle deux dîners, l'un, le lundi, pour les artistes ; l'autre le mercredi pour les gens de lettres. [...]

Son vrai talent était celui de bien conter ; elle y excellait, et volontiers, elle en faisait usage pour égayer la table ; mais sans apprêt, sans art et sans prétention, seulement pour donner l'exemple ; car des moyens qu'elle avait de rendre sa société agréable, elle n'en négligeait aucun. [...]

Soit qu'il fût entré dans le plan de Madame Geoffrin d'attirer chez elles les plus considérables des étrangers qui venaient à Paris et de rendre par là sa maison célèbre dans toute l'Europe ; soit que ce fût la suite et l'effet naturel de l'agrément et de l'éclat que donnait à cette maison la société des gens de lettres, il n'arrivait d'aucun pays ni prince, ni ministre, ni hommes ou femmes de nom qui, en allant voir Madame Geoffrin, n'eussent l'ambition d'être invités à l'un de nos dîners, et ne se fissent un grand plaisir de nous voir réunis à la table.

C'était singulièrement ces jours-là que Madame Geoffrin déployait tous les charmes de son esprit, et nous disait : Soyons aimables. Rarement, en effet, ces dîners manquaient d'être animés par de bons propos.

**Jean-François Marmontel, Mémoires d'un père, tome II, livre VI, 1800.**

## **Doc 4 p. 251 : Mademoiselle Bertin, « ministre des Modes » de la reine**

[17 mai 1782]

J'allai, en quittant Madame de la Sale, faire une visite de femme chez Mademoiselle Bertin, fameuse marchande de modes de la reine, selon l'ordre que j'avais reçu de Madame la grande-duchesse<sup>6</sup>, afin de m'informer si les robes étaient prêtes. Toute la boutique travaillait pour elle ; on ne voyait de tous côtés que des damas, des dauphines, des satins brochés, des brocarts et des dentelles. Les dames de la cour se les faisaient montrer par curiosité ; mais jusqu'à ce que la princesse les eût portées, il était défendu d'en donner les modèles. Mademoiselle Bertin me sembla une singulière personne, gonflée de son importance, traitant d'égale à égale avec les princesses. On raconte qu'une dame de province vint un jour lui demander une coiffure pour sa présentation ; elle voulait du nouveau. La marchande la toisa des pieds à la tête, et, satisfaite sans doute de cet examen, elle se tourna d'un air majestueux vers une de ses demoiselles en disant : « Montrez à Madame le résultat de mon dernier travail avec Sa Majesté ».

**Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789.**

---

<sup>6</sup> La baronne est une amie de la princesse Sophie-Dorothee de Wurtemberg, qui a épousé en 1776 le futur empereur de Russie Paul I<sup>er</sup>.

## Explorer p. 252

### 6. Quelles sont les conséquences de l'essor du commerce atlantique à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

#### Économie de plantation et traite négrière

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie de plantation se développe dans les « îles à sucre », les colonies françaises des Antilles. Elle permet l'essor des ports atlantiques (Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Le Havre) et l'enrichissement rapide des négociants. La plupart d'entre eux tirent profit de la traite négrière.

#### Les négociants nantais

Nantes passe de 25 000 habitants en 1600 à 80 000 en 1790 : elle devient ainsi la cinquième ville la plus peuplée de France. Cet essor est lié à l'explosion du commerce atlantique : Nantes devient au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle le premier port négrier français, où sont présents 400 négociants dans les années 1780. Il mène aussi à une transformation de la ville et de ses populations : 700 domestiques africains sont présents à Nantes en 1777, alors que les esclaves n'ont normalement pas le droit de séjourner en métropole.

## **Doc 2 p. 252 : La carrière d'un armateur nantais**

[Joseph Mosneron (1748-1833) évoque dans Le Journal de mes voyages (1804) la carrière de son père, Jean Mosneron (1701-1773).]

Il [mon père] vint à Nantes, il y fut de suite employé pour les voyages dans les colonies. Son activité infatigable, sa probité, ses connaissances pratiques le firent bientôt distinguer parmi les autres jeunes gens. [...] Il franchit en peu de temps les postes subalternes et parvint à l'âge de 22 ans au grade de capitaine ; il fut constamment employé par différents armateurs et il n'eut pas un moment de vide jusqu'à l'époque de son mariage le 23 mai 1735. Il quitta donc la mer à 35 ans et se donna tout entier à la partie des armements. Plusieurs capitalistes eurent confiance en lui, ils lui firent des avances et s'intéressèrent dans ses entreprises. [...]

Son grand commerce consistait dans les armements de navires et le temps qu'il ne passait pas au cabinet, il l'employait aux chantiers de construction à faire des marchés pour les fournitures de ses bâtiments. Il voyait et appréciait tout par lui-même. Il avait le plus grand intérêt à le faire, car il était ordinairement fondé pour les deux tiers ou les trois quarts dans la propriété des navires qu'il expédiait. Avec des principes d'économie, avec l'amour du travail et doué des connaissances requises au genre d'affaires qu'il avait embrassé, il parvint à élever sa fortune au-delà de 800 000 livres. C'est ce qui fut trouvé par l'inventaire après son décès qui arriva en 1773.

**Moi, Joseph Mosneron, armateur négrier nantais (1748-1833), présenté par**

**Olivier Pétré-Grenouilleau, Apogée, 1995.**

## S'évaluer p. 254

### Sujet 1 p.254

Car nous ne pouvons pas vivre en égalité de conditions, [mais] il faut par nécessité, que les uns commandent, et que les autres obéissent. Ceux qui commandent ont plusieurs degrés : les souverains Seigneurs commandent à tous ceux de leur État, adressant leur commandement aux grands, les grands aux médiocres, les médiocres aux petits, et les petits au peuple. Et le peuple qui obéit à tous ceux-là, est encore séparé en plusieurs ordres et rangs, afin que sur chacun d'eux il y ait des supérieurs. [...]

Voilà quant à ceux qui commandent, et quant au peuple qui obéit, parce que c'est un corps à plusieurs têtes, on le divise par ordres, états ou vacations particulières. Les uns sont dédiés particulièrement au service de Dieu, les autres à conserver l'État par les armes ; les autres à le nourrir et maintenir par les exercices de la paix. Ce sont nos trois ordres ou états généraux de France, le clergé, la noblesse et le tiers état. Mais chacun de ces trois ordres est encore subdivisé en degrés subordonnés, ou ordres subalternes. [...]

Les degrés ou ordres subalternes du clergé sont assez notoires, outre les quatre mineurs, et celui de tonsure, il y a les ordres sacrés de sous-diacre, diacre, prêtre, évêque, et enfin on a ajouté celui de cardinal, et si y a encore les divers ordres des moines. Ceux de la noblesse sont la simple noblesse, la haute noblesse, et les princes. Finalement au tiers état, qui est le plus ample, il y a plusieurs ordres : à savoir les gens de lettres, de finance, de marchandise, de métier, de labour et de bras : dont toutefois la plupart sont plutôt simples vacations que ordres formés.

**Charles Loyseau, Le Traité des ordres et simples dignités, 1610.**

## **Vers la spé HGGSP p. 256**

### **Comment transmettre les mémoires de l'esclavage ?**

#### **Les traces de l'esclavage à Nantes**

Nantes a été l'un des principaux ports négriers français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. De riches armateurs et négociants, acteurs majeurs de la traite des esclaves, ont laissé leur nom à des rues, places ou monuments de la ville. Cet héritage fait aujourd'hui l'objet d'un débat, à Nantes comme dans d'autres villes.

#### **La toponymie, un enjeu politique et mémoriel**

Certaines associations mémorielles veulent débaptiser ces lieux, pour faire disparaître de l'espace public les responsables de la traite négrière. D'autres préfèrent expliquer et contextualiser, en posant de nouvelles plaques dans les rues concernées. C'est, en 2023, le choix qu'a retenu la mairie de Nantes.